

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN TENUE LE LUNDI 7 MAI 2018 À COMPTER DE 19H00, AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES DU CONSEIL ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance de consultation;
2. Constat de la régularité de la tenue de la séance;
3. Explications au sujet de l'adoption du projet de règlement n° 2018-06 amendant le règlement de construction n° 2013-06 de la Municipalité d'Eastman;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE DE CONSULTATION

Sont présents : Monsieur le maire Yvon Laramée, mesdames les conseillères, Heidi Fortin, Nathalie Lemaire et Noémie Perreault ainsi que messieurs les conseillers, Carol Boivin et Patrick McDonald

Est également présente : Madame Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière

Mme Noémie Perreault, conseillère, arrive à 19h18, pendant la période de question.

16 contribuables sont présents au début, 21 à la fin.

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance à 19h00.

2. CONSTAT DE LA RÉGULARITÉ DE LA TENUE DE LA SÉANCE

Mme Ginette Bergeron informe les personnes présentes en ce sens qu'une copie du projet de règlement faisant l'objet de la présente séance publique a été remise à chacun des membres du conseil municipal et que les avis publics requis ont été affichés dans le journal local ainsi que sur les panneaux de la municipalité le 25 avril 2018.

3. EXPLICATIONS AU SUJET DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2018-06 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 2013-06 DE LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN;

M. Patrick McDonald explique le projet de règlement 2018-06 quant à sa teneur et aux conséquences de son adoption.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

M. le maire remercie toutes les personnes pour leur présence et leur contribution aux discussions et lève la séance à 19h29.

Yvon Laramée
Maire

Ginette Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière